

Paris, le 24 novembre 2021

Lettre ouverte

Monsieur le Directeur,

Vous avez cru stratégique d'adresser hier soir, et à nouveau ce matin, à l'ensemble des magistrats et fonctionnaires, un courriel dans lequel vous reprenez à votre compte les éléments de langage serinés par le garde des Sceaux, sans paraître - vouloir ? - comprendre, justement, que son discours de ces derniers mois est de nature à renforcer le désespoir qui s'exprime : depuis le mois de septembre en effet, le ministre crie sur tous les toits que la justice est « réparée », et que l'on n'est pas loin du « bon chiffre » concernant le nombre de magistrats, alors que chacun constate quotidiennement l'inverse en juridiction.

Vous n'ignorez pourtant pas les constats faits depuis de nombreuses années par les organisations syndicales de magistrats ou de fonctionnaires et les rapports successifs de la CEPEJ démontrant que ce qui est exprimé dans la tribune ne date pas de la « crise sanitaire » ou du « mouvement social » (lequel ? Celui des avocats régulièrement invoqué pour expliquer les stocks des juridictions alors que la France est régulièrement condamnée depuis 30 ans par la CEDH parce que la justice n'a pas été rendue dans un délai raisonnable ?). Le nombre de collègues signataires de cette tribune, tout comme les démissions de magistrats, les burn-out, les arrêts maladie - dont, pour ces derniers, vous ne nous avez toujours pas communiqué les chiffres demandés il y a plusieurs mois - devraient pourtant achever de vous convaincre qu'il ne s'agit pas d'un constat récent.

Pour redonner espoir et confiance aux magistrats, vous nous servez la litanie des efforts budgétaires ressassée par le garde des Sceaux. Au-delà des chiffres fallacieusement cités, qui ne sont qu'un rattrapage minime initié depuis la précédente mandature (car, vous le savez, les magistrats n'arrivent pas en poste l'année où ils sont recrutés) et qui s'est tari depuis deux ans (solde de 50 magistrats en plus cette année), vous parlez du recrutement de « personnes » qui sont en réalité des contractuels, au statut précaire, sans garantie d'indépendance, non formés à leurs tâches, et qui ne peuvent ni prendre des audiences ni rendre de décisions.

Que dire également des réunions organisées sur l'élaboration de référentiels sur la charge de travail ? La méthode change régulièrement et vos services nous expliquent que c'est aux référentiels de s'adapter aux logiciels existants - dont les carences sont évidentes pour tous les professionnels - alors que c'est à l'inverse aux logiciels d'être adaptés pour permettre une évaluation fine et juste, et aussi, en passant, pour leur permettre de travailler, tout simplement. Nous avons le plaisir de fêter cette année le dixième anniversaire de ces travaux engagés en 2011 après un précédent mouvement de magistrats... Ils n'ont toujours pas abouti - et pour cause : le ministère de la Justice refuse obstinément d'objectiver les besoins, aucun ministre ne souhaitant assumer le gouffre abys-

sal entre l'existant et ce qu'il faudrait à la justice pour fonctionner normalement. Le déroulement actuel des travaux, et notamment le remplacement de l'expérimentation initialement prévue par des sondages conçus par l'inspection générale de la justice, nous fait craindre que la DSJ en profite pour faire des référentiels à sa main.

Enfin, vous nous faites boire la coupe jusqu'à la lie en évoquant les états généraux : avez-vous voulu faire un bon mot, en écrivant que nos collègues pourront « y exprimer *librement* [leur] ressenti et [leurs] attentes légitimes » ? Nous n'avons pas tellement le coeur à rire du cirque que constitue cette opération de communication - et derrière elle, des projets, bien réels eux, que la chancellerie souhaite faire avaliser. Aucun atelier et aucun morceau des questionnaires ne porte sur la question des moyens dont la justice devrait disposer pour être rendue dans des conditions dignes.

Mais, par dessus tout, c'est quand vous travestissez la réalité à propos du suicide d'une de nos collègues que vos propos nous sont le plus insupportables.

D'abord, vous évoquez la transmission, par l'intermédiaire des chefs de cour, de vos condoléances et de votre soutien à l'ensemble des magistrats et des fonctionnaires qui ont travaillé avec elle. La réalité est assez différente. Le 9 septembre 2021, nous nous étonnions lors de notre entretien en bilatérale de votre absence de réaction à ce suicide. Le lendemain, le premier président de la cour d'appel de Douai adressait un message aux magistrats du ressort mentionnant qu'il avait précédemment oublié de transmettre vos condoléances, mais sans pour autant faire suivre un quelconque message écrit de votre part. Le garde des Sceaux transmettait quant à lui le 23 septembre un courrier de soutien aux magistrats de la cour par le biais du premier président.

Vous osez indiquer ensuite que le garde des Sceaux a ordonné dès septembre une inspection de fonctionnement de la juridiction. Pourtant, lors de notre entretien du 9 septembre, lorsque nous vous avons demandé si l'inspection générale des services judiciaires allait être saisie, il n'en était nullement question. Vous estimiez que la consultation de l'enquête pénale portant sur le décès de notre collègue - car oui, au ministère de la justice, les remontées d'informations servent à tout, y compris à la direction des services judiciaires pour fouiller dans la vie privée des magistrats - vous donnait suffisamment d'éléments pour arrêter là. Ce n'est qu'après que nous vous avons fait part de notre indignation que vous nous avez indiqué, le lendemain, votre décision d'ordonner cette enquête. Après relance de notre part, en l'absence de prise de contact de l'inspection avec nous, vos services nous ont indiqué que l'inspection n'avait été saisie que depuis le 2 novembre - on a connu des lettres de mission plus rapidement rédigées.

Non seulement l'institution maltraite ses personnels, et par leurs conditions de travail dégradées les justiciables eux-mêmes, mais encore elle refuse de regarder en face les conséquences des violences subies. Votre courriel ne fait que le confirmer, en réduisant une légitime colère et une expression précise et circonstanciée en « émotion suscitée par ce drame », drame dont vous dites en creux qu'il serait sans lien avec une réalité professionnelle que vous circonscrivez par ailleurs à une « lassitude » et « inquiétude » des magistrats.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le directeur, l'expression de notre exacte considération.



Katia Dubreuil

Présidente